

Réunion du 8 décembre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) :

Monsieur Vincent DEBES ayant donné pouvoir à Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT

Excusé(s) :

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

N° CD/2016/163 - *615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale*
Proposition de projet de convention à conclure dans le cadre d'un accord de partenariat avec l'Ortenaukreis

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental,

- décide la mise en place d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin et l'Ortenaukreis en matière de protection de l'enfance, de prévention sanitaire, de bilinguisme-jeunesse et de développement social et territorial ;

- approuve les termes du projet de convention, joint en annexe, à conclure dans le cadre d'un accord de partenariat et dont les principales dispositions sont :

. mise en place d'actions conjointes en matière de protection de l'enfance, de prévention sanitaire, de bilinguisme-jeunesse et de développement sociale et territoriale, sans engagement financier mutuel ;

. reconduction tacite sur une durée de deux ans, soit une durée totale de quatre ans, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2017 ;

- approuve le programme de coopération pour la période 2016-2017, joint en annexe ;

- autorise son président à signer l'accord de partenariat;

- donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de l'accord de partenariat avec l'Ortenaukreis, pour :

. valider les programmes de coopération postérieurs à 2017 (années 2018, puis 2019 et 2020 dans le cas d'une reconduction de l'accord) ;

. approuver les éventuels avenants pouvant intervenir pendant la durée de l'accord.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20161208-lmc1105677-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 15/12/16